

**PUBLICITE D'IMPOSER ou NON une étude d'incidences sur
l'environnement**

Commune de Bernissart

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de la Société **KABAKCI CAR SPRL**, rue des Sandrinettes 35 à 7033
Mons

en vue d'exploiter un négoce de véhicules automobiles, comprenant un atelier de réparation et
d'entretien équipé de 3 ponts élévateurs, d'un compresseur d'air, d'une zone de lavage des
véhicules et d'un espace d'exposition pouvant accueillir 5 véhicules ainsi qu'un parking
extérieur de 75 véhicules. Et d'obtenir un permis d'environnement de classe 2

Autorité compétente : Le Collège communal
EIE : non soumis

Le Bourgmestre,
porte à la connaissance de la population qu'au vu du descriptif des activités, dépôts et
installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences
environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable
et que dès lors il n'y a pas lieu d'organiser une étude d'incidences sur l'environnement.

Bernissart: le 8 juillet 2022



Le Bourgmestre

R. Vanderstraeten